

Renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques

2005/0064(SYN) - 03/06/2005 - Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport

Bien qu'elle ne perçoive pas la nécessité d'exprimer un avis sur les dispositions spécifiques du règlement proposé, la BCE approuve l'objectif consistant à améliorer la surveillance et la coordination des politiques économiques de manière à atteindre et à maintenir des objectifs à moyen terme qui garantissent la viabilité des finances publiques. Une mise en œuvre rigoureuse et cohérente des procédures de surveillance favoriserait la conduite de politiques budgétaires prudentes.

La BCE rappelle que des politiques budgétaires saines sont fondamentales pour le succès de l'Union économique et monétaire (UEM). Elles sont indispensables à la stabilité macroéconomique, à la croissance et à la cohésion dans la zone euro. Le cadre budgétaire inscrit dans le traité et dans le pacte de stabilité et de croissance est une pierre angulaire de l'UEM et, par conséquent, est essentiel pour ancrer les anticipations de discipline budgétaire.